# Nature de l’épreuve terminale selon le plan cadre

Le plan cadre est ce qui définit le cours et ses évaluations. Tous **les cours sont obligés** de respecter le plan-cadre.

Ainsi, l’évaluation terminale doit évaluer toutes les compétences et éléments de compétences qui s’y retrouvent.

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nature de l’épreuve terminale**   * L’épreuve terminale comptera pour 40 %. * À partir d’un projet de départ, l'étudiant devra implémenter ou modifier des fonctionnalités selon un devis fourni par l'enseignant. * L’étudiant devra générer ou programmer l’interface graphique et démontrer sa capacité à analyser et développer une application, testée selon les normes en vigueur. * Critères finaux (Compétences à évaluer) : 4, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8  |  | | --- | | 4. Générer ou programmer l’interface graphique. | | 5.2 Programmation correcte des interactions entre l’interface graphique et l’utilisatrice ou l’utilisateur. | | 5.3 Choix approprié des clauses, des opérateurs, des commandes ou des paramètres dans les requêtes à la base de données. | | 5.4 Manipulation correcte des données de la base de données. | | 5.5 Programmation correcte de la synchronisation des données. | | 5.6 Utilisation appropriée des services d’échange de données. | | 5.7 Application correcte des techniques d’internationalisation. | | 5.8 Application rigoureuse des techniques de programmation sécurisée. | |